

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----

**Séance du 10 juillet 2015**  
**(convocation du 3 juillet 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20  
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50  
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30  
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain  
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30  
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne  
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique  
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h  
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40  
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques  
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard  
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h  
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15  
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50  
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique  
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10  
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel  
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h  
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50  
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel  
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique  
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry  
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard  
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h  
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

**EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**TDF - Contrat de service points hauts réseau radioélectrique indépendant -  
Site de Lormont - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La société TéléDiffusion de France (TDF) exploite sur tout le territoire français des sites radioélectriques. Elle a déployé, à ce titre, les moyens humains et matériels nécessaires pour exploiter et maintenir ses sites et les dispositifs techniques nécessaires à l'exploitation.

TDF et Connex Bordeaux (Véolia Transport Bordeaux) ont signé le 6 septembre 2006, un contrat n°C/SO/SCT/DC/2006/071 concernant l'accueil des équipements du réseau radiocommunications de transports urbains de personnes de l'agglomération bordelaise sur le site TDF de Lormont-Vincennes (33).

Par une délibération de la Communauté urbaine de Bordeaux en date du 28 novembre 2008, la société KEOLIS a été retenue pour exploiter le service public de transports urbains de personnes de l'agglomération bordelaise. Suite à la décision du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> avril 2009, la Communauté urbaine a fixé par délibération du 10 avril 2009, la date de démarrage de l'exploitation du réseau par Kéolis Bordeaux au 1<sup>er</sup> mai 2009.

Dans ce cas, et en application des dispositions de l'article 20-3-1 du précédent contrat de délégation de service public, Bordeaux Métropole a informé son délégataire, la société Véolia Bordeaux de sa volonté de « *poursuivre ou faire poursuivre par un tiers de son choix, les contrats ou engagements que le délégataire aura passé, pour son compte, avec des tiers, pour l'exécution de la présente convention* ».

C'est dans ce contexte, que Kéolis Bordeaux s'est substituée à Connex Bordeaux, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2009. Les parties se sont rapprochées pour contractualiser ce changement dans le cadre d'un avenant n°1 en date du 28 juillet 2009.

Dans le cadre du suivi administratif de la délégation de service public de transport, et du renouvellement de la délégation de service public au 1<sup>er</sup> janvier 2015, Bordeaux Métropole a émis le souhait de se substituer à la Société Kéolis Bordeaux Métropole dans le cadre du présent contrat. En effet, l'ensemble des infrastructures appartiennent en propre à Bordeaux Métropole, et celle-ci dispose de l'autorisation d'utilisation des fréquences pour le réseau radioélectrique indépendant du service mobile délivrée par l'Autorité de régulation

des communications électroniques et des postes (ARCEP) et par l'Agence nationale des fréquences.

Ce contrat fixe les modalités de mise à disposition du site pour une durée de trois ans. Il a pour objet de permettre à Bordeaux Métropole d'utiliser le site TDF de Lormont, situé en terrasse de l'immeuble Le Vincennes, 10 rue Coppinger, pour installer un point haut radio TETRA.

Ce point haut assure la couverture de la zone nord-est du réseau de tramway, et constitue ainsi un élément stratégique du fonctionnement du tramway (liaison phonique entre le poste de commande tramway, les rames, et les opérateurs terrains et liaison « data » entre les différents points du réseau dans le cadre du système d'aide à l'exploitation des tramway, notamment la gestion des priorités aux carrefours).

Les équipements actuels, propriété de Bordeaux Métropole, sont constitués d'une station de base de 10W, raccordée sur un système antenne à 3 panneaux, disposée sur un cercle de rayon 715 mm et de deux Faisceaux hertziens (FH) assurant la liaison au cœur du réseau.

La présente convention prend en compte la modification des installations, par le remplacement de l'unique station de base par deux stations de base de 25 W chacune. Le système antenne reste le même.

Le montant annuel pour la location, l'accès et les services rattachés aux points hauts réseau radioélectrique indépendant (RRI) du site de Lormont est estimé à hauteur de 11 775,90 euros H.T. (valeurs 2014). Ce montant serait versé directement à TDF au lieu d'être remboursé chaque année au délégataire du service de transport.

En outre, en se substituant à son délégataire, Bordeaux Métropole assure la continuité du suivi administratif du contrat, en évitant de passer un avenant à chaque changement de délégataire.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le contrat de base de base points hauts RRI n°C/SO/SCT/DL/2006/071, conclu entre TDF et Connex Bordeaux arrivé à son terme,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la continuité du suivi administratif du contrat avec TDF,

**CONSIDERANT** l'intérêt que représente ce point haut pour le réseau radioélectrique indépendant sur le site de Lormont pour le Tramway,

**CONSIDERANT** que l'impact financier est neutre pour Bordeaux Métropole,

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention figurant en annexe, et les actes afférents à ladite convention ;

**Article 2** : d'imputer les dépenses annuelles liées à cette convention, estimées à 11 775,90 €uros H.T. (valeur 2014), sur les exercices 2015 et suivants du budget annexe transports – Chapitre 011 – Article 6137.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 5 AOÛT 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT